



Rapport Budget Primitif 2020

Ville de Mons en Baroeul

Sommaire

PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL	3
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
A. LES DEPENSES.....	4
1) Les dépenses courantes :	4
2) Les dépenses exceptionnelles :	10
B. LES RECETTES	11
1) Les recettes courantes :	11
2) Les recettes exceptionnelles :	14
C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	16
A. LES DEPENSES.....	16
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine :	17
Travaux du Programme d'Equipement :	18
Travaux du Programme de Maintenance :	19
Acquisitions foncières :	19
B. LES RECETTES	20
C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21
III. BILAN GLOBAL	22
PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE	24
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	24
A. LES DEPENSES.....	24
B. LES RECETTES	25
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	26
A. LES DEPENSES.....	26
B. LES RECETTES	27

PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif (BP) est bâti sur la base des estimations faites des ressources fiscales, des participations des différents partenaires pour la mise en œuvre des actions municipales, des recettes de la tarification des services aux usagers et des dotations que la ville de Mons en Barœul percevra compte tenu des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2020 et des notifications déjà reçues.

En raison des incertitudes liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 et à ses conséquences économiques, le budget 2020 a été réalisé et retravaillé afin d'intégrer en toute transparence les estimations des impacts financiers de cette crise connus à ce jour. Conformément aux perspectives et contexte décrits à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, il s'agit d'un budget empreint de prudence, traduisant la continuité de la gestion des affaires courantes de la ville mais aussi les effets de la fermeture des services et équipements (crèches, halte-garderie, cantines, centres de loisirs, équipements culturels et sportifs...) et de la prise en charge de dépenses exceptionnelles liées à la pandémie (achat et distribution de masques, actions de solidarité mises en place par le C.C.A.S. lors du confinement...)

Compte tenu des annulations ou reports divers d'événements, de spectacles, de classes de découvertes et activités éducatives, culturelles ou sportives, de commémorations, et des modalités de reprise de certaines activités, les impacts budgétaires sont encore incertains et loin d'être exhaustifs en section de fonctionnement comme en section d'investissement. La baisse des dépenses d'équipement 2020 est ainsi estimée à 17% par rapport aux prévisions initiales.

Le budget 2020 s'établit par ailleurs après constatation de la concordance du Compte de Gestion et du Compte Administratif (CA) 2019 et avec reprise des résultats de l'exercice antérieur.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'affichent au BP 2020 à **21,88 M€** (+0,23 % par rapport au BP 2019) et les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise de l'excédent cumulé antérieur, s'affichent à **26,35 M€** (-1,11 % par rapport au BP 2019).

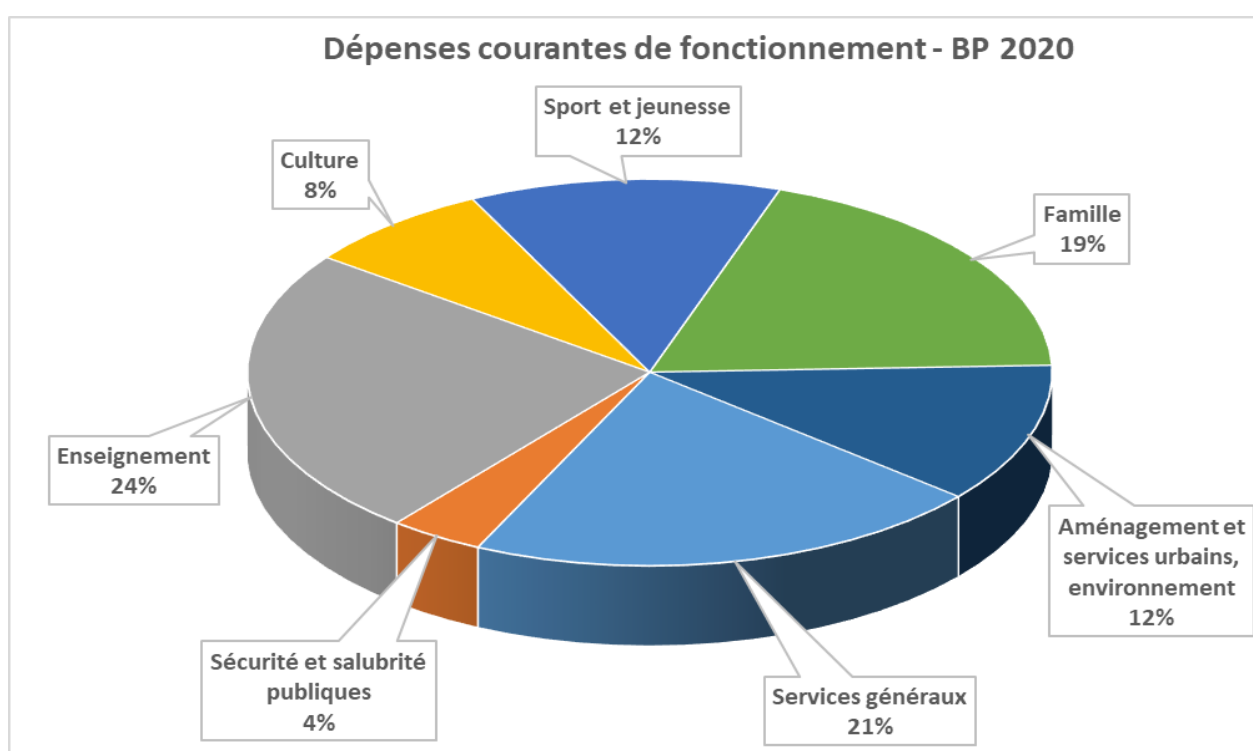
Cependant, déduction faite des opérations « exceptionnelles » prévues en 2020, les dépenses « courantes » de fonctionnement diminuent de près de 1% par rapport au BP 2019 et les recettes « courantes » augmentent de 0,4%. Cette situation est totalement atypique et inédite. Dès lors, les comparaisons 2019/2020 sont biaisées par les circonstances que nous traversons et sont à considérer non pas comme une tendance mais une singularité.

A. LES DEPENSES

1) Les dépenses courantes :

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles et charges financières) sont estimées à **21 584 419 €** en 2020, soit une diminution de 0,94 % par rapport au BP 2019, en proportion du budget total.

En proportion du budget total, la répartition par chapitre fonctionnel des dépenses prévisionnelles 2020 reste la même que celle des dépenses réalisées en 2019.



Les évolutions prévisionnelles 2019-2020 peuvent être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Intitulé	BP 2019 €	BP 2020 €	Evol. BP20 /BP19 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	3 103 812	3 093 075	-0,35%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	301 113	307 325	2,06%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	19 380	23 223	19,83%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	159 779	166 449	4,17%
92024	FETES ET CEREMONIES	80 900	69 520	-14,07%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	737 315	765 227	3,79%
92026	CIMETIERE	89 734	85 497	-4,72%
920	SERVICES GENERAUX	4 492 033	4 510 316	0,41%
92112	POLICE MUNICIPALE	775 312	818 200	5,53%
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	775 312	818 200	5,53%
92213	CLASSES REGROUPEES	3 394 816	3 406 507	0,34%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	1 924 919	1 725 551	-10,36%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	200 083	120 503	-39,77%
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	5 519 818	5 252 561	-4,84%
92311	EXPRESSION MUSICALE	617 919	668 857	8,24%
92314	SALLES DE SPECTACLES	246 353	246 253	-0,04%
92321	BIBLIOTHEQUE	322 366	313 228	-2,83%
9233	ACTION CULTURELLE	416 499	412 089	-1,06%
923	CULTURE	1 603 137	1 640 427	2,33%
92413	PISCINE	857 175	784 970	-8,42%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	833 112	830 813	-0,28%
92421	CENTRES DE LOISIRS	663 712	630 654	-4,98%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	459 295	454 914	-0,95%
924	SPORT ET JEUNESSE	2 813 294	2 701 351	-3,98%
9260	SERVICES COMMUNS	794 655	878 572	10,56%
9261	SERVICES AUX AINES	1 777 727	1 852 520	4,21%
9263	AIDES A LA FAMILLE	273 821	269 408	-1,61%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	1 067 756	1 139 739	6,74%
926	FAMILLE	3 913 959	4 140 239	5,78%
92813	PROPRETE URBAINE	424 699	378 413	-10,90%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	292 000	287 000	-1,71%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 433 767	1 359 734	-5,16%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	521 680	496 178	-4,89%
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	2 672 146	2 521 325	-5,64%
SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928		21 789 699	21 584 419	-0,94%

Les diminutions ayant un impact sur la plupart des chapitres fonctionnels du budget de la Ville sont liées aux fermetures de bâtiments et équipements municipaux pendant plusieurs semaines dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et notamment la baisse des consommations de fluides associées. Ces baisses ne constituent néanmoins à ce jour que des estimations qu'il conviendra de consolider dans les prochains mois au regard du nombre réel de semaines de fermeture de chaque équipement et de leurs modalités de réouverture (totale ou partielle).

Les principales variations 2019/2020 par articles fonctionnels correspondent à :

- 92022 – Administration générale de l'Etat : l'augmentation est liée à l'organisation du scrutin pour les élections municipales.
- 92023 – Information, communication, publicité : le coût salarial d'un poste initialement imputé sur la fonction 92824 (aménagement urbain) a été transféré à compter de mars 2019 sur la fonction 92023 au regard des missions exercées par l'agent. La hausse 2020 est donc liée à l'imputation de ce salaire sur cette fonction en année pleine (+ 2 mois).
- 92024 – Fêtes et cérémonies : la baisse prévisionnelle de 14% correspond aux annulations de manifestations, évènements, commémorations compte tenu de la crise sanitaire.
- 92025 – Aide aux associations : les crédits budgétaires consacrés à la vie associative et notamment aux attributions de subventions ont été maintenus en totalité par rapport aux crédits 2019. Elles ont été attribuées par décision du Maire dans le cadre de dispositions dérogatoires liées à l'état d'urgence sanitaire et dans l'optique de ne pas pénaliser les associations par un vote et donc un versement trop tardif de celles-ci. La légère augmentation des dépenses prévue en 2020 concerne principalement les coûts de fourniture et d'acheminement d'électricité constatés en 2019 pour le fonctionnement des salles municipales et de la Mission locale.
- 92026 – Cimetière : la baisse prévisionnelle par rapport au BP 2019 correspond à des ajustements des charges de personnel suite au départ d'un agent en fin d'année 2019 et au temps nécessaire à son remplacement.
- 92112 – Police municipale : l'évolution de 5% intègre la consolidation des effectifs de la police municipale en 2020 compte tenu des derniers recrutements réalisés en 2019 et les frais de maintenance du système de vidéo protection.
- 92251 – Restauration scolaire : la baisse annuelle de 10% est estimée au regard du nombre de semaines de fermeture des restaurants scolaires dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Cette diminution des dépenses s'accompagne

d'une baisse en parallèle des recettes de la tarification des repas aux usagers sur la même période. Les dépenses occasionnées par l'accueil et la restauration dans les locaux de Guynemer-Rollin des enfants des personnels prioritaires ont été intégrées sur cette fonction.

- 92255 – Classes de découverte : un certain nombre de classes de découverte ont dû être reportées. Les dépenses correspondantes seront donc réinscrites au budget 2021.
- 92311 – Expression musicale : l'évolution 2020 s'explique par l'impact en année pleine de la mise en œuvre de la 3^{ème} phase du nouveau projet d'établissement de l'école de musique et par le remplacement d'un agent en longue maladie.
- 92413 – Piscine : la fermeture de la piscine est liée aux décisions gouvernementales de fermeture des équipements sportifs dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 et à des motifs techniques (étanchéité du bassin). Des analyses et interventions sont actuellement en cours. Les impacts budgétaires seront donc affinés dans les prochains mois au regard de la durée réelle de fermeture de l'équipement et de la nature des travaux à réaliser.
- 92421 – Centres de loisirs : la baisse prévisionnelle de 5% est liée à l'annulation des Accueils collectifs de mineurs (CM) du mois d'avril pendant la période de confinement.
- 9260 - Services communs et 9261 – Service aux aînés : les augmentations prévisionnelles 2020 concernent les charges salariales des agents titulaires mis à disposition du C.C.A.S et des structures d'accueil pour personnes âgées (EHPAD des Bruyères, Foyer Logement Des Cèdres et S.S.I.A.D.) avec :
 - ✓ la mise à disposition partielle, à compter du 1^{er} janvier 2020, de deux agents titulaires de la Ville, au C.C.A.S., dans le cadre du dispositif de réussite éducative (mis à disposition respectivement à 50% et à 40%). Le transfert des charges de personnel correspondantes est donc réalisé de leur fonction d'origine (92824 – Aménagements urbains) à la fonction 9260.
 - ✓ le versement d'heures supplémentaires réalisées par le personnel des structures d'accueil pour personnes âgées et notamment de l'EHPAD dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.
 - ✓ une enveloppe destinée au versement d'une prime exceptionnelle au personnel du C.C.A.S. et des structures d'accueil pour personnes âgées soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 (cf. en infra – Charges de personnel).

Les recettes prévisionnelles liées au remboursement par le C.C.A.S. et les structures d'accueil pour personnes âgées de ces charges supplémentaires augmentent de manière équivalente.

- 9264 – Crèches/établissements petite enfance : les évolutions prévues en 2020 sur cette fonction concernent :
 - ✓ les dépenses relatives au fonctionnement de la nouvelle crèche municipale ouverte en février 2020 dans la Galerie Europe. Cet équipement est géré par un marché de prestation service attribué à la Maison Bleue. Le coût de cette prestation est estimé à 109 K€ en 2020 pour 3 trimestres et sera couvert pour sa majeure partie par les participations financières de la CAF en N+1.
 - ✓ la baisse des dépenses (fluides, fournitures diverses...) liée à la fermeture de la crèche Lamartine, de la Halte-Garderie et du relai d'assistantes maternelles dans le cadre de l'épidémie. Les effets comptables de l'interruption de l'accueil de la nouvelle crèche Europe seront quant à eux mesurés en 2021 au vu des bilans annuels de la structure.

- 92813 – Propreté urbaine et 92823 – Espaces verts urbains : les baisses sur ces deux fonctions correspondent au décalage des procédures de recrutement en cours dans ces deux services pour le remplacement d'agents.

- 92824 - Aménagements urbains : les évolutions prévues en 2020 sur cette fonction concernent principalement :
 - ✓ le transfert des charges salariales des deux postes mis à disposition pour partie du C.C.A.S. dans le cadre du D.R.E. à compter de janvier 2020 (fonction 9260) et du poste « communication » en année pleine (fonction 92023) évoqués en supra.
 - ✓ l'augmentation de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe « Patrimoine Locatif » (+42 K€ par rapport aux crédits inscrits au BP 2019). Cette hausse est nécessaire pour compenser les baisses de recettes prévisionnelles (exonérations de loyers pour les commerçants et professionnels dans le cadre de la crise sanitaire). Des dépenses sont par ailleurs programmées sur le budget annexe en 2020 pour des travaux d'aménagement et de sécurisation de cellules commerciales appartenant à la Ville.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont estimées à **14,02 M€** en 2020 (chapitre 012), soit une légère baisse de 0,2 % par rapport au BP 2019.

Cette stabilité du niveau des dépenses s'explique par la compensation globale des augmentations prévisionnelles par les diminutions prévisionnelles et par le maintien des salaires des agents titulaires, mais aussi contractuels de la Ville (sur la durée des contrats établis avant l'épidémie) pendant la période du confinement et de fermeture des équipements municipaux.

Les principales diminutions 2020 par rapport à l'exercice antérieur concernent :

- des vacances d'emplois suite à des départs d'agents ou à l'absence d'agents en longue maladie dont les remplacements sont en cours ou prévus en 2020. Certaines procédures de recrutement ont également dues être décalées ou prolongées du fait de la période de confinement ;
- le passage à demi-traitement de plusieurs agents en congés de longue maladie, remplacés actuellement par des agents contractuels ;
- le départ d'agents titulaires qui étaient mis à disposition du C.C.A.S et des structures d'accueil pour personnes âgées, leur remplacement étant imputé sur le budget de ces structures ;
- une dépense réalisée en 2019, non reproduite en 2020, concernant la régularisation administrative et donc salariale d'un agent reconnu en maladie professionnelle de manière rétroactive sur plusieurs années ;
- l'annulation des ALSH du mois d'avril pendant la période du confinement.

Les principales augmentations concernent :

- la poursuite de l'application des dispositions du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) pour le personnel de la fonction publique estimée à 50 K€ pour la Ville en 2020,
- les impacts du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimés annuellement à 0,5% soit 61 K€,
- la consolidation en année pleine des effectifs de la police municipale compte tenu des recrutements réalisés en 2019,
- le coût en année pleine de la 3ème phase du projet d'établissement de l'école de musique et la création d'un poste supplémentaire à la direction des ressources humaines,
- l'organisation des élections municipales,
- les charges salariales supplémentaires liées à gestion de la crise sanitaire : heures supplémentaires réalisées par le personnel titulaire mis à disposition des structures d'accueil pour personnes âgées et versement d'une prime exceptionnelle à certains agents municipaux.

Comme cela a été évoqué dans le cadre du R.O.B. 2020, il est possible de verser une prime exceptionnelle dans la fonction publique aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Des crédits ont ainsi été inscrits au budget 2020 pour le financement de cette prime dans la limite du plafond réglementaire.

Les charges financières :

Une enveloppe de 2 K€ est inscrite au budget de manière à couvrir d'éventuels frais liés à des opérations financières. Il n'est pas prévu de crédits spécifiques au remboursement d'intérêts, le recours à l'emprunt n'étant pas envisagé sur l'exercice 2020.

2) Les dépenses exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2020 sont estimées à **294 K€**. Elles concernent pour leur majeure partie la prise en charge en direct par la Ville de dépenses occasionnées par la gestion de la crise sanitaire.

La commune a notamment procédé à l'achat de matériels de protection et de produits d'hygiène et d'entretien : masques de protection individuelle, tissus et élastiques pour la confection de masques, gants, lingettes désinfectantes, gels hydroalcooliques, thermomètres sans contact... La distribution de masques à la population a également engendré l'achat d'enveloppes et des frais d'affranchissement supplémentaires. Le montant de ces dépenses exceptionnelles est estimé à 152 K€ en 2020.

Un certain nombre d'actions de soutien et de solidarité à destination de la population a également été engagé. Le montant total de ces actions est estimé à 134 K€ et nécessite la majoration de la subvention versée en 2020 par la Ville au C.C.A.S. :

- 52 K€ pour la distribution de chèques d'accompagnement personnalisés aux familles monsoises, bénéficiant de la tarification des tranches 1 à 5 de la restauration municipale, dont les enfants fréquentaient habituellement la restauration scolaire ;
- 41 K€ pour le versement d'une aide financière supplémentaire de 100 € aux bénéficiaires de l'Allocation Municipale d'Habitation (A.M.H.), allocation facultative versée aux Monsois sur la base de conditions de ressources et destinée à couvrir une partie des charges liées au logement ;
- 24 K€ pour des collations fournies aux personnes âgées ayant recours à la livraison de repas à domicile (collations pour le repas du soir) ;
- 8 K€ pour la distribution de colis alimentaires et l'achat de produits de première nécessité pour certains foyers rencontrant des difficultés accentuées par la crise sanitaire ;
- 2 K€ pour les frais de carburant supplémentaires estimés en 2020 compte tenu des livraisons à domicile, déplacements du TRAM...
- 9 K€ pour les frais de personnel supplémentaires liés à la gestion de la crise.

Il est par ailleurs inscrit au BP 2020 la dépense correspondant au solde du partenariat avec Boutique Gestion Espace (BGE) Hauts de France dans le cadre du dispositif « Mon Commerç'en Test » destiné à redynamiser les centres villes en proposant des services de proximité aux habitants (8 792 €).

B. LES RECETTES

1) Les recettes courantes :

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (Dotation Politique de la Ville, produit des placements financiers et participations dans le cadre de la gestion de l'épidémie du COVID-19), sont estimées à **24 645 978 €** en 2020, soit une augmentation de 0,44 % par rapport au BP 2019.

1. Les dotations et participations :

La loi de finances pour 2020 a été promulguée le 28 décembre 2019 et les principales dotations ont été notifiées début avril. L'architecture générale des dotations reste la même :

- La **Dotation Forfaitaire (DF)** n'est pas écartée en 2020 car le potentiel fiscal par habitant de la Ville de Mons en Baroeul est en dessous de 75% de la moyenne nationale. Toutefois, elle diminue une nouvelle fois sous l'effet de la baisse de la population monsoise. Le montant de la DF 2020 s'élève à 3 406 002 €, soit -11 K€ par rapport à 2019.
- Suite à un nouvel abondement de 90 M€ de l'enveloppe nationale de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**, la dotation monsoise atteint 5 957 708 € en 2020, soit +154 K€ par rapport à 2019.
- La **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Son montant est stable en 2020. Il s'élève à 400 825 €, soit +0,9 K€ par rapport à 2019.

Le montant du **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** est maintenu à hauteur de 1 Md€ par la loi de finances pour 2020. Ce fonds, versé à la Ville par la Métropole Européenne de Lille, est estimé à 320 K€ en 2020 au regard montant perçu en 2019.

Les montants des dotations 2020 versées par la MEL ont été délibérés le 13 décembre 2019 :

- l'**Attribution de Compensation (AC)** est reconduite à l'identique pour un montant de 2 082 928 €,
- la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** s'élève à 402 382 €, soit - 1,2 K€ par rapport à 2019.

Le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP)** est utilisé depuis 2017 comme variable d'ajustement de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe globale à répartir par le Département du Nord a ainsi diminué à plusieurs reprises. Sa répartition est faite en fonction du potentiel fiscal et du revenu par habitant moyen. Chaque année, par prudence, son montant est estimé par la ville au minimum garanti par le Département (-30 % du montant versé en N-1). Le montant 2020 à percevoir est ainsi estimé au minimum à 55 680 €.

2. La fiscalité :

Le budget 2020 s'équilibre en maintenant les taux d'imposition communaux. Le taux de la taxe d'habitation (TH) étant gelé dès 2020 dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression progressive de la TH sur les résidences principales, les taux des taxes foncières sont maintenus à :

- 17,43% pour les propriétés bâties (TFPB),
- 48,85% pour les propriétés non bâties (TFPNB).

Suite à la notification des bases d'imposition prévisionnelles 2020 par les services fiscaux, le produit prévisionnel des impôts ménage inscrit au BP 2020 s'élève à 5 794 131 €, soit une augmentation prévisionnelle de 50 K€ (+0,87 %) par rapport au réalisé 2019 (en intégrant le produit des rôles supplémentaires encaissés en 2019).

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020					
I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition communaux de 2019 2	Taux d'imposition plafonnés 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	14 688 089	19,04	>>>	14 853 000	2 828 011
Taxe foncière (bâti).....	16 664 307	17,43	>>>	16 968 000	2 957 522
Taxe foncière (non bâti).....	20 431	48,85	>>>	17 600	8 598
CFE.....			>>>		0

Au-delà de l'indexation des valeurs locatives, l'évolution des bases intègre la suppression ou la création de constructions (logement ou autres) sur le territoire communal.

Le montant 2020 des compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation s'élève à 686 632 € (+40 K€ par rapport à 2019) et celui au titre des exonérations de taxes foncières s'élève à 58 778 € (- 3 K€ par rapport à 2019).

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2020 est quant à lui estimé à la baisse (-63 K€ soit -10,70%) par rapport au réalisé 2019 au regard de la fermeture des agences immobilières pendant la durée du confinement. Le montant des recettes 2020 est ainsi estimé à 530 K€.

Enfin, les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité (170 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (25 K€) sont réinscrits au même niveau que les montants encaissés en 2019.

EVOLUTION DES PRODUITS DES DOTATIONS ET DE LA FISCALITE

		CA 2019 €	BP 2020 €	Evol. BP20/BP19 %
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 417 308	3 406 002	-0,33%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 803 622	5 957 708	2,65%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	399 917	400 825	0,23%
	FNGIR	657	657	0,00%
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT	9 621 504	9 765 192	1,49%
	COMPENSATION POUR PERTE TA	299	0	
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	61 726	58 778	-4,78%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	646 374	686 632	6,23%
	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT	708 399	745 410	5,22%
TOTAL ETAT		10 329 903	10 510 602	1,75%
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	403 590	402 382	-0,30%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	323 354	320 000	-1,04%
	TOTAL MEL	2 809 872	2 805 310	-0,16%
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	79 548	55 680	-30,00%
	TOTAL DEPARTEMENT	79 548	55 680	-30,00%
MENAGES	TAXE HABITATION (y compris rôles sup.)	2 822 495	2 828 011	0,20%
	TAXE FONCIERE BATI (y compris rôles sup.)	2 911 733	2 957 522	1,57%
	TAXE FONCIERE NON BATI	9 981	8 598	-13,86%
	TOTAL MENAGES	5 744 209	5 794 131	0,87%
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 856	4 800	-1,15%
	DROITS DE MUTATION	593 511	530 000	-10,70%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	162 428	162 000	-0,26%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	27 389	27 000	-1,42%
	TOTAL DIVERS	788 184	723 800	-8,17%
TOTAL		19 751 716	19 889 523	0,70%

3. Les autres recettes courantes :

Globalement, les autres recettes courantes diminuent en 2020 par rapport au BP et au réalisé 2019. Elles s'affichent à **4 731 455 €** au BP 2020, soit -6 % par rapport au BP 2019 et -4 % par rapport au CA 2019.

Ces recettes sont principalement issues :

- de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune : restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, halte-garderie, piscine, bibliothèque, école de musique, locations de salles, billetterie des salles de spectacles Allende et Trait d'Union...
- des participations financières de partenaires principalement de la CAF et la MEL pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,
- des remboursements de charges de personnel par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

Comme présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, la baisse des recettes liée à l'épidémie de Covid-19 sera limitée en 2020 pour la commune de Mons en Baroeul car principalement liée à la fermeture des services et équipements municipaux tarifés (crèche, Halte-Garderie, centres de loisirs, cantines, piscine, bibliothèque, location de salles municipales, salles de spectacles et studio d'enregistrement...). La Caisse d'Allocations Familiales devrait par ailleurs compenser financièrement pour partie les fermetures d'établissements et services tels que les crèches, halte-garderie, garderies péri scolaires. L'estimation du montant total de ces baisses de recettes est ainsi ramenée à 224 K€ en 2020.

Enfin, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) 2020 pour certaines dépenses de fonctionnement 2019 éligibles (travaux d'entretien et de réparation des bâtiments et de la voirie communale) est estimé à **25 000 €**.

2) Les recettes exceptionnelles :

Les recettes exceptionnelles de fonctionnement 2020 sont estimées à **1 701 796 €**. Elles correspondent principalement au produit la Dotation Politique de la Ville pour plusieurs opérations d'investissement finalisées, en cours, ou dont le démarrage est prévu en 2020 (1 645 796 €).

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE		TOTAL	Perçu avant 2020 (€)	Prévu en 2020 (€)	Prévu après 2020 (€)
DPV	Rénovation école De Gaulle (solde)	684 448	547 558	136 890	0
	Rénovation école Montaigne (solde)	832 610	635 469	197 141	0
	Aménagement skate park (solde)	226 000	180 800	45 200	0
	Reconstruction vestiaires Stade Bernard (solde)	734 113	321 835	412 278	0
	Rénovation Centre Social Imagine	161 405	0	161 405	0
	Aménagement place Vauban (acomptes)	365 007	0	146 003	219 004
	Rénovation stade Peltier - Phase 1 (avance)	1 200 000	0	360 000	840 000
	Rénovation crèche Lamartine (avance)	316 580	0	94 974	221 606
	Aménagement abords immeuble Le Galion (avance)	306 352	0	91 905	214 447
TOTAL		4 826 515	1 685 662	1 645 796	1 495 057

Les autres recettes exceptionnelles sont liées :

- aux intérêts 2020 des placements de valeurs mobilières (6 000 €),
- à la contribution de l'Etat aux dépenses d'achat de masques de protection individuelle et de fournitures pour leur confection dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. Cette participation de « 50% » du coût des masques correspond au prix des masques achetés (ou fournitures permettant leur confection) entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020 dans la limite d'un prix de référence 0,84 € TTC pour les masques à usage unique et de 2 € TTC pour les masques réutilisables. Cette contribution est donc estimée à environ 50 K€ pour les achats effectués par la Ville.

C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le bilan des opérations réelles de fonctionnement inscrites au BP 2020, hors reprise de l'excédent cumulé 2019 en fonctionnement, peut être résumé de la manière suivante :

BILAN SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	21 584 419	4 731 455
FCTVA		25 000
Dotations (hors DPV et FCTVA)		9 765 192
Impôts et taxes		10 124 331
Sous total opérations courantes	21 584 419	24 645 978
	2 000	
Sous total opérations financières	2 000	
Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2020		3 059 559
Dotation Politique de la Ville		1 645 796
Intérêts des placements		6 000
Action "mon commerce en test"	8 792	
Majoration subvention CCAS - Soutien aux familles COVID-19	134 000	
Achat et distribution masques, fournitures COVID-19	151 500	
Participation Etat achat masques COVID-19		50 000
Sous total opérations exceptionnelles	294 292	1 701 796
Total épargne nette disponible 2020		4 467 063

L'autofinancement prévisionnel, sur la base des seules opérations courantes de la Ville, est ainsi estimé à **3 059 559 €** en 2020.

La prise en compte des charges et produits exceptionnels prévus en 2020, principalement les recettes de la Dotation Politique de la Ville, permet de dégager un autofinancement prévisionnel pour la section d'investissement de **4 467 063 €**.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

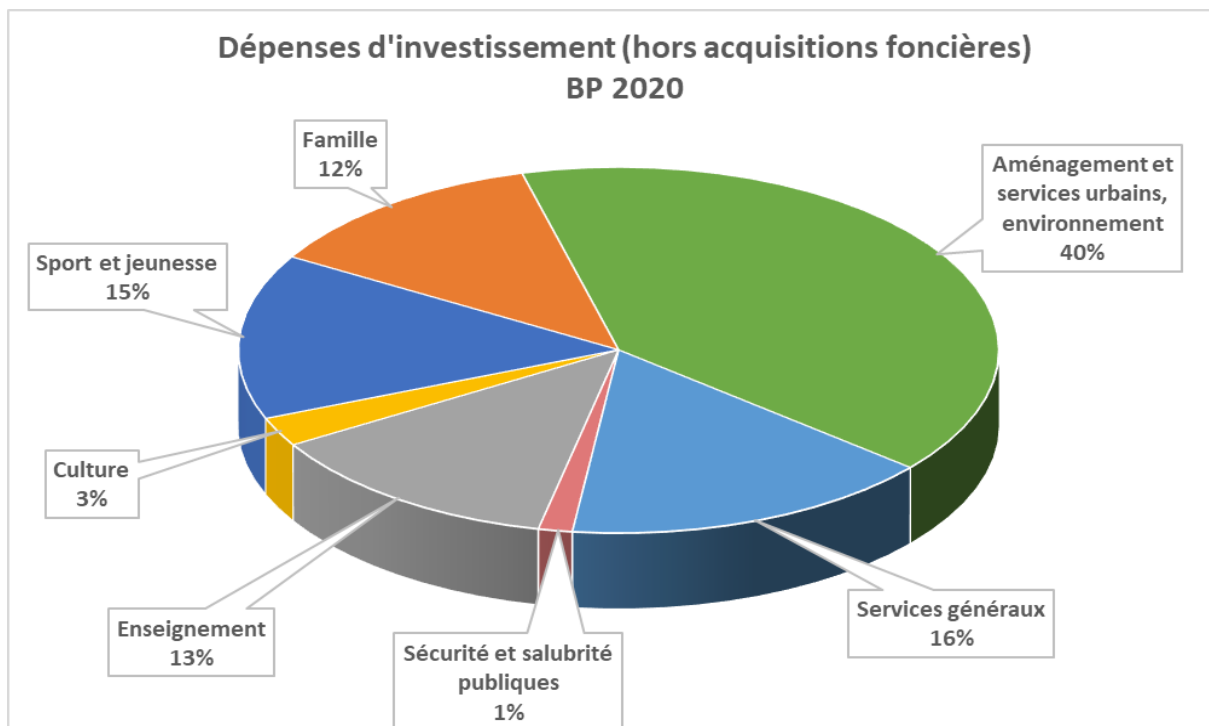
Après l'émergence d'un ensemble de projets en 2018 et 2019 mais aussi le solde d'opérations engagées durant le précédent mandat municipal, le programme d'équipement 2020 avait été établi à près de 12 M€, les réalisations ayant atteint près de 10 M€ en 2019, soit le niveau le plus important des dix dernières années.

La période de confinement et le ralentissement de toute l'économie durant près de 3 mois ont modifié le planning prévisionnel de réalisation des opérations d'investissement en 2020. Ce programme d'équipement 2020 s'établit donc désormais à **9,82 M€** en dépenses (acquisitions foncières prévisionnelles et restes à réaliser 2019 compris) et à **3,14 M€** en recettes.

A. LES DEPENSES

De façon globale, le budget actualisé consacré aux opérations d'investissement 2020 (hors acquisitions foncières) se présente de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020
900	Services généraux	1 284 185
901	Sécurité et salubrité publiques	116 820
902	Enseignement	1 049 135
903	Culture	207 865
904	Sport et jeunesse	1 186 825
906	Famille	1 005 970
908	Aménagement et services urbains, environnement	3 261 169
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 111 969



Le programme d'investissement 2020 intègre de manière classique :

- des **travaux du Programme de Rénovation Urbaine**,
- des **travaux du Programme d'Équipement** (opérations qui ne sont pas inscrites au PRU et qui ne relèvent pas de la maintenance),
- des **travaux du Programme de Maintenance** (investissement « ordinaire » sur le patrimoine bâti et non-bâti de la Ville et mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap).

Il intègre également une enveloppe pour des **acquisitions foncières** que la municipalité souhaite réaliser pour constituer les emprises foncières nécessaires au déploiement de futurs projets d'intérêt public.

Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 1,14 M€

- finalisation de la réalisation et de l'équipement de la nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe (719 K€),
- démarrage des travaux d'aménagement des dernières cellules non occupées de la Galerie Europe (133 K€),
- réalisation d'études urbaines, de la maquette et de panneaux de présentation du NPRU (52 K€).
- complément de taxation de la livraison à soi-même (LASM) de la salle de spectacles Allende (11 K€).

Travaux du Programme d'Équipement : 5,34 M€

Ces crédits annuels se décomposent comme suit :

- assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (417 K€),
- finalisation de la rénovation du Centre Social Imagine (348 K€),
- avance de trésorerie remboursable à la Mission Locale ADÉLIE (60 K€),
- reprise de concessions au cimetière (30 K€),
- finalisation de la 2^{ème} phase d'installation du système de vidéo protection et acquisition d'un logiciel d'analyse d'images (93 K€),
- finalisation du verdissement (plantations) des cours d'écoles Concorde et Renaissance (10 K€) et installation du mobilier urbain de la cour d'école Guynemer (30 K€),
- démarrage des travaux de rénovation de l'école La Paix (480 K€) et de construction d'un restaurant scolaire (100 K€),
- assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'insularité et de sécurité au Fort (150 K€),
- finalisation de la reconstruction des vestiaires (452 K€), travaux d'éclairage public (155 K€) et plantations (8 K€) au stade Michel Bernard,
- démarrage de la phase 1 des travaux de rénovation et de démolition au stade Félix Peltier (462 K€),
- finalisation des travaux d'effacement des réseaux rue Jean Jaurès (189 K€) et effacement des réseaux rue De Gaulle - Rubens/Bagatelle (110 K€),
- dépollution du terrain situé sur le site « Ile de France » (149 K€), aménagement de la Place Vauban (1 356 K€), du parking Trocadéro (40 K€), et des abords de l'immeuble Le Galion (344 K€), création d'un parcours de santé aux établissements Les Bruyères et Les Cèdres (85 K€), et réalisation d'une étude urbaine « Les Sarts » (60 K€),
- finalisation de la valorisation des transformateurs électriques (57 K€),
- démolition de l'immeuble situé au 154 rue du Général De Gaulle (60 K€) et étude urbaine pour le traitement de la façade/entrée sur rue (15 K€),
- participation financière aux travaux de sécurisation des cellules non commerciales de la Galerie Europe, propriétés de la Ville, correspondant à un tiers du montant pluriannuel des travaux (83 K€), les deux tiers restant étant prévu pour 2021. Le montant de la participation financière pour les travaux de sécurisation des cellules commerciales est quant à lui inscrit au budget annexe « patrimoine locatif » (cf. en infra – Partie 2 du présent rapport).

Travaux du Programme de Maintenance : 1,63 M€

Les principales opérations 2020 de maintenance et de rénovation du patrimoine bâti et non bâti de la Ville concernent :

- mise aux normes d'accessibilité de bâtiments publics (Ad'Ap) : salles Trocadéro et Franciscaines, école Perrault et éclairage extérieur école Montaigne, restaurant scolaire et salle de sport Léo Lagrange pour un montant total de 146 K€,
- travaux de rénovation et réparation dans les salles municipales (30 K€), les écoles (190 K€), les restaurants scolaires (15 K€), les salles de sports (60 K€) et la piscine dont travaux spécifiques d'étanchéité du bassin (140 K€),
- aménagement de l'office de l'Hôtel de Ville (18 K€), système de sonorisation de la salle du conseil municipal et des mariages (10 K€) et renouvellement des serveurs informatiques de l'Hôtel de Ville (90 K€),
- rénovation de la toiture du logement de fonction des Franciscaines (14 K€),
- réfection d'une tranchée/aire de manœuvre au cimetière (18 K€),
- travaux d'aménagement d'un self-service au restaurant Léo Lagrange, équipement d'un self-service au restaurant Concorde, de mini-cafétéria pour les restaurants Lamartine et Petit Prince, et divers matériels pour les restaurants scolaires (tables de tri, chariots, matériel de cuisine...) pour un montant total de 104 K€,
- acquisition et renouvellement d'instruments pour l'école de musique (13 K€),
- reprise des menuiseries du Foyer Douilleux (30 K€) et travaux d'aménagement des accès de l'accueil de jour « Les Charmilles » (16 K€),
- acquisition d'un véhicule pour l'atelier bâtiments du CTM (52 K€), pour le service de la propreté urbaine (54 K€) et pour le service des espaces verts (Les Sarts) (50 K€),
- rénovation de l'éclairage public (50 K€),
- installation d'arceaux vélos (8 K€), aménagement des pieds d'arbres de la promenade des Jasmins (21 K€) et plantations sur la commune (25 K€),

Acquisitions foncières : 1,13 M€

Une enveloppe de 1 129 K€ est inscrite au budget pour l'acquisition :

- du terrain nécessaire à la construction d'un dojo (55 K€),
- de garages rue Lacordaire (120 K€),
- d'une parcelle appartenant à la MEL située devant la résidence Van Der Meersch (98 K€),
- de l'immeuble 154 rue du Général De Gaulle (466 K€),
- de maisons rue Jean Jaurès (390 K€).

Il convient aussi d'ajouter aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 les reports 2019 pour un montant total de **575 850,61 €**. Ils concernent principalement les travaux de :

- rénovation de l'école Montaigne,
- création d'une nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe,
- aménagement d'un skate park,
- construction du restaurant scolaire Jean Zay,
- équipement d'un self-service au restaurant scolaire Guynemer,
- valorisation des transformateurs,

et le solde des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de construction de la salle Allende.

Acquisitions foncières et reports 2019 compris, les dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 atteignent donc **9,82 M €**.

B. LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissement (hors Dotation Politique de la Ville imputée en section de fonctionnement) s'établissent à **3,14 M€** au BP 2020.

Elles concernent des subventions pour des opérations finalisées :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et fonds de concours de la MEL pour la rénovation de l'école Montaigne (287 K€),
- DSIL pour des travaux de rénovation thermique et de sécurité réalisés en 2019 dans les bâtiments scolaires (27 K€) et pour la création de classes numériques à l'école Saint Honoré (13 K€),
- ANRU2, CAF et Département du Nord pour la création d'une nouvelle crèche municipale dans la galerie Europe (958 K€),
- Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (71 K€).

et des acomptes ou soldes de subventions pour des opérations en cours ou dont le démarrage est prévu en 2020 :

- DSIL pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'Ap des bâtiments publics (97 K€),
- Fonds de concours de la MEL pour la 2^{ème} phase d'installation de la vidéo protection (80 K€),

- CAF pour l'aménagement du Centre Social Imagine (50 K€),
- Région pour l'aménagement de la promenade des jasmins (8 K€) et pour les opérations menées au titre du Fonds de Travaux Urbains (3 K€).

Les autres recettes d'investissement correspondent :

- au remboursement de la ligne de trésorerie par ADÉLIE (60 K€),
- à une annuité de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé (59 K€),
- au reversement de la redevance R2 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (15 K€) et au reversement par la MEL de la taxe d'aménagement (12 K€),
- au FCTVA 2020 relatif aux dépenses d'investissement éligibles à ce fonds au titre de l'année 2019 (1 400 K€).

C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le bilan des opérations réelles d'investissement inscrites au titre de l'exercice 2020, hors reprise du déficit 2019, peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Opérations d'investissement	9 817 319,61	1 712 937,00
<i>Dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	<i>1 141 350,00</i>	<i>957 546,00</i>
<i>Dont Programme d'équipement</i>	<i>5 344 149,00</i>	<i>527 570,00</i>
<i>Dont Programme de maintenance</i>	<i>1 626 470,00</i>	<i>227 821,00</i>
<i>Dont acquisitions</i>	<i>1 129 500,00</i>	
<i>Dont restes à réaliser 2019</i>	<i>575 850,61</i>	
Recettes non affectées (FCTVA, TA...)		1 427 000,00
Total investissement 2020	9 817 319,61	3 139 937,00
Besoin (-) de financement 2020		-6 677 382,61

Le besoin de financement des opérations d'investissement au titre de l'exercice 2020, y compris les restes à réaliser 2019, s'élève ainsi à **6,68 M€** (hors DPV inscrite en section de fonctionnement).

III. BILAN GLOBAL

La constatation de la concordance entre le compte de gestion et le Compte Administratif 2019 permet, à la date de présentation du BP 2020, l'intégration des résultats définitifs de l'exercice 2019. Les résultats 2019 affectés au BP 2020 s'élèvent à :

- Section de fonctionnement : + 5 522 745,85 €
- Section d'investissement :
 - - 6 368 910,78 € (déficit d'investissement 2019),
 - + 6 944 761,39 € (excédent de fonctionnement capitalisé, affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement de 6 368 910,78 € et les restes à réaliser 2019 à hauteur de 575 850,61 €).

Certaines opérations d'ordre doivent par ailleurs être inscrites au BP 2020 afin de permettre comptablement :

- la couverture des amortissements des immobilisations (693 360,42 €),
- l'apurement de l'avance forfaitaire réalisée en 2019 pour les travaux d'extension du système de vidéo protection (13 632,08 €),

Avec intégration des résultats de l'exercice précédent et des opérations d'ordre à inscrire au BP 2020, le **besoin d'équilibre de la section d'investissement** peut être résumé dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles d'investissement (y compris RAR 2019)	9 817 319,61 €	3 139 937,00 €
Besoin (-) de financement 2020		-6 677 382,61 €
Déficit d'investissement 2019	6 368 910,78 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé 2019 (déficit + RAR 2019)		6 944 761,39 €
Sous total opérations réelles BP 2020		-6 101 532,00 €
Amortissements		693 360,42 €
Apurement avances forfaitaires	13 632,08 €	13 632,08 €
Opérations d'ordre d'investissement	13 632,08 €	706 992,50 €
Sous total opérations d'ordre BP 2020		693 360,42 €
Besoin d'équilibre section d'investissement BP 2020		-5 408 171,58 €

Le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement du BP 2020 s'élève donc à **5 408 171,58 €**.

En conséquence, la **section de fonctionnement peut être votée en suréquilibre** pour la troisième année consécutive :

Opérations réelles de fonctionnement	21 880 711,00 €	26 347 774,00 €
Capacité (+) de financement 2020		4 467 063,00 €
Excédent de fonctionnement 2019		5 522 745,85 €
Sous total opérations réelles BP 2020		9 989 808,85 €
Amortissements	693 360,42 €	
Virement à la section d'investissement	5 408 171,58 €	
Opérations d'ordre de fonctionnement 2020	6 101 532,00 €	0,00 €
Sous total opérations d'ordre BP 2020		-6 101 532,00 €
Suréquilibre section de fonctionnement BP 2020		3 888 276,85 €

En dépit de la date à laquelle nous statuons sur ce BP 2020 (à la mi-temps de l'exercice), ces prévisions n'en sont pas plus précises tant demeurent importantes les incertitudes sur les conditions de réalisation de la deuxième moitié de l'exercice. Il est en effet aujourd'hui difficile de mesurer la cinétique de la reprise économique et son effet sur les coûts. Il est également difficile d'anticiper les conditions de la rentrée scolaire 2020/2021 et d'appréhender les conséquences sociales de cette crise sur les situations individuelles de nos concitoyens les plus fragiles.

Par ailleurs, il convient toujours d'apprécier la section d'investissement au-delà de sa déclinaison annuelle dans une perspective plus large. Ainsi, faut-il souligner que, bien qu'ayant mécaniquement subi un décalage dans le temps, l'investissement 2020 demeure établi sur un niveau très élevé. Il consomme dès lors une part du résultat cumulé constaté au terme de l'année 2019.

De plus, l'investissement 2020 annonce l'ouverture de plusieurs opérations importantes qui s'étaleront sur les deux années à venir : la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, la première tranche de rénovation du complexe sportif Felix Peltier, les aménagements de l'école La Paix, le chantier de préservation et de sécurisation du Fort.

Si l'investissement sous maîtrise d'ouvrage Ville accuse un retard de plusieurs mois, il en est hélas de même pour le programme de renouvellement urbain. C'est donc notre programmation pluriannuelle d'investissement qui est bousculée par cette crise. En effet, sa composition restera assez stable mais son calendrier devra être étalonné en fonction des circonstances nouvelles induites par cet évènement planétaire inédit. Dans ce contexte perturbé, il est néanmoins clair que les besoins en termes de financements d'investissements dans les années à venir seront très importants et la provision de 4 M€ que dégage en vision prévisionnelle ce budget 2020 viendra participer à cet effort financier majeur que s'apprête à accomplir notre ville.

PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

Le budget annexe comprend les dépenses et recettes correspondant à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban, de la rue de Verdun et de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle (ex-CIC).

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement prévues au budget 2020 s'équilibre à hauteur de **265 309,15 €**.

A. LES DEPENSES

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'établit à **158 888,91 €**, soit une augmentation de 13,96 % par rapport au BP 2019.

Les dépenses prévisionnelles 2020 ont en effet été réévaluées compte tenu du transfert à compter du 1^{er} janvier 2020 sur le budget annexe d'une partie des charges de copropriété et de la taxe foncière d'un lot de copropriété situé au rez-de-chaussée de la Galerie Europe. Les travaux d'aménagement de la nouvelle crèche municipale ont en effet été réalisés que sur une partie (23%) du lot n°593 situé au rez-de-chaussée de la Galerie et appartenant à la Ville, le reste des surfaces étant dédié à l'aménagement de cellules commerciales.

Par ailleurs, il convient d'inscrire en opérations d'ordre :

- 17 556 € pour la dotation aux amortissements 2020. Ce montant intègre les amortissements obligatoires des travaux réalisés dans les cellules commerciales louées désormais à un coiffeur-barbier et à un cabinet de courtage en assurances ;
- 88 864,24 € pour le virement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement compte tenu des dépenses prévues en 2020 pour des travaux d'aménagement et de sécurisation de locaux commerciaux (cf. en infra – Section d'investissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)	Evol. BP20/BP19 (%)
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	13 000,00	5 000,00	
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00	1 500,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	66 000,00	96 000,00	
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS	10 000,00	10 000,00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	500,00	0,00	
6156	MAINTENANCE	10 000,00	5 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	200,00	0,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 000,00	0,00	
63512	TAXES FONCIERES	35 000,00	40 000,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	138 200,00	157 500,00	13,97%
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	250,00	0,00	
6542	CREANCES ETEINTES	200,00	200,00	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,00	250,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	450,00	450,00	0,00%
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	250,00	250,00	
66	CHARGES FINANCIERES	250,00	250,00	0,00%
673	TITRES ANNULES	525,70	688,91	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	525,70	688,91	31,05%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		139 425,70	158 888,91	13,96%
042	Transferts entre sections (amortissements)	21 828,30	17 556,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	88 864,24	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		161 254,00	265 309,15	

B. LES RECETTES

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2020, hors subvention d'équilibre du budget principal, s'établit à **129 000 €**, soit une augmentation de 4,71 % par rapport au BP 2019 mais une diminution de 11,07 % par rapport au réalisé 2019.

Les prévisions 2020 intègrent en effet le montant du loyer d'une cellule commerciale louée à un cabinet de courtage en assurances depuis juillet 2019 dans la Galerie Europe mais aussi une diminution des recettes locatives liée aux exonérations de loyers et charges de copropriété qui seront actées par le Conseil Municipal pour la période de confinement/fermeture imposée aux commerçants et professionnels occupant des locaux lui appartenant. Le montant maximal de ces exonérations est estimé à 22 K€.

Compte tenu du montant des dépenses prévisionnelles 2020, la subvention d'exploitation du budget principal afin d'équilibrer les opérations de l'année 2020 est inscrite à hauteur de 72 K€ (+42 K€ par rapport à 2019).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)	Evol. BP20/BP19 (%)
7083	LOCATIONS DIVERSES	120 700,00	120 000,00	-0,58%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES	120 700,00	120 000,00	-0,58%
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	30 000,00	72 000,00	140,00%
74	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00	72 000,00	140,00%
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 500,73	8 000,00	433,07%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 500,73	8 000,00	433,07%
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 000,00	1 000,00	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	1 000,00	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		153 200,73	201 000,00	31,20%
002	Excédent de fonctionnement reporté	8 053,27	64 309,15	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		161 254,00	265 309,15	

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'équilibre à hauteur de **297 552,18 €**.

A. LES DEPENSES

Le programme d'équipement prévu en 2020 sur le budget annexe atteint un niveau record compte tenu de deux opérations conséquentes :

- l'aménagement de l'immeuble situé au 134 rue du Général De Gaulle (ex-CIC) en surfaces commerciales destinées à être louées (220 K€ en 2020), le montant total de l'opération étant estimé à 260 K€ ;
- la participation financière aux travaux de sécurisation des cellules commerciales de la Galerie Europe correspondant à un tiers du montant pluriannuel des travaux (53,6 K€), les deux tiers restant étant prévu pour 2021. Le montant de la participation financière pour les travaux de sécurisation des cellules non commerciales est quant à lui inscrit au budget principal de la Ville (cf. en supra – Partie 1 du présent rapport).

Les restes à réaliser 2019 (3 952,18 €) correspondent à des travaux de rénovation d'une cellule commerciale de la Galerie Europe.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	181 707,82	273 600,00
2184	MOBILIER	15 000,00	10 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00	5 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	198 707,82	288 600,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS	300,00	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		199 007,82	293 600,00
RESTES A REALISER N-1		3 903,38	3 952,18
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		202 911,20	297 552,18

B. LES RECETTES

Les recettes d'investissement concernent exclusivement :

- les cautionnements perçus au titre des locations (5 000 €),
- la reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2019 (186 131,94 €),
- les dotations aux amortissements, opérations d'ordre (17 556,00 €).

L'excédent cumulé des exercices antérieurs permet ainsi de financer la majeure partie (plus de 60%) des dépenses d'équipement prévues en 2020 sur le budget annexe. Le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement du BP annexe 2020 s'élève donc à 88 864,24 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS	300,00	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300,00	5 000,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		300,00	5 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	180 782,90	186 131,94
040	Transferts entre sections (amortissements)	21 828,30	17 556,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	88 864,24
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		202 911,20	297 552,18